

Réunion du Conseil Municipal De la commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 5

Convocation du 28/03/2022

Réunion du lundi 4 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 4 avril, à 18 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Monsieur D'AMBRA Jérémy, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur LAMARRE Michel, Madame PARIGOT Marianne

Absents excusés : Madame ALEXANDRE Elise (pouvoir Jérémy D'AMBRA), Monsieur MERMOUX Cédric (pouvoir Michel LAMARRE), Monsieur GRIMAUX Stéphane (pouvoir Jérémy D'AMBRA), Madame LECOINTE Delphine (pouvoir Michel LAMARRE), Monsieur MORET Régis (pouvoir Jean-Pierre GROHE), Madame VEKEMAN Noémie (pouvoir Hubert DOISY).

Secrétaire de séance : Monsieur GROHE Jean-Pierre

Après lecture du compte rendu de la séance du 7 février 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE.2022-04-04-7

Madame Marianne PARIGOT est élue à la présidence de séance pour l'approbation des comptes administratifs du lotissement et de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune et se retire.

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	262 574.72	333 296.76	82 820.85	4 511.42
Report 2020		324 404.18	39 018.29	39 018.29
Total	262 574.72	657 700.94	121 839.14	43 529.71

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT.2022-04-04-8

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune et se retire.

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	3 300.00			
Report 2020	127 621.12			106 569.27
Total	130 921.12			106 569.27

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.2022-04-04-9

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur des finances publiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture 2020	Part affectée à l'investissement : 2021	Résultat de l'exercice 2020		Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-39 018.29		-39 291.14		-78 309.43
Fonctionnement	363 422.47	39 018.29	70 722.04		395 126.22

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT.2022-04-04-10

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur des finances publiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture 2020	Part affectée à l'investissement : 2021	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	106 569.27			106 569.27
Fonctionnement	-127 621.12		- 3 300.00	-130 921.12

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

3) APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE.2022-04-04-11

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition 2021 et demande le renouvellement de ces taux.

	Taux 2020	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	44.33 %	44.33 %
Taxe foncière (non bâti)	57.41 %	57.41 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont reconduit à l'unanimité les taux de l'année 2021 et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

4) APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE.2022-04-04-12

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	395 126,22 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	78 309,43 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	316 816,79 €
Total affecté au c/ 1068 :	78 309,43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'affectation du résultat.

APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU LOTISSEMENT.2022-04-04-13

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/ 1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	130 921.12 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'affectation du résultat.

5) APPROBATION BUDGET COMMUNE.2022-04-04-14

Monsieur le Maire présente le budget de la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	324 200.00	276 265.00	282 879.79	13 998.00
Vir.sec.invest.	268 881.79			268 881.79
Report 2021		316 816.79	78 309.43	78 309.43
Total	593 081.79	593 081.79	361 189.22	361 189.22

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le budget.

APPROBATION BUDGET DU LOTISSEMENT.2022-04-04-15

Monsieur le Maire présente le budget du lotissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	54 002.00	184 923.12	156 569.27	50 000.00
Vir.sec.invest.				
Report 2021	130 921.12			106 569.27
Total	184 923.12	184 923.12	156 569.27	156 569.27

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le budget.

FONGIBILITE DES CREDITS.2022-04-04-16

Monsieur le Maire explique que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisée, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante. Cette limite est de 7.5% maximum.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité cette possibilité au maximum. Ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

6) DESAFECTATION D'UNE BANDE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT LOT N°7.2022-04-04-17

Monsieur le Maire explique qu'une infime partie du lot n°7 du lotissement du point du jour est communal et que l'acquéreur de ce lot souhaite obtenir cette petite partie afin d'être en alignement avec le côté gauche de son terrain. Cette parcelle d'une largeur de 1.44 mètre et d'une longueur de 5.20 mètres est issue du Domaine Public. L'acquéreur propose de régler les frais occasionnés par cette modification et afin d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser le projet, l'assemblée doit délibérer sur la désaffectation de cette partie issue du Domaine Public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire. Ils lui donnent tous pouvoirs pour la désaffectation de la parcelle issue du domaine public et la constitution de la nouvelle parcelle Z 282 et Z 296.

7) FENETRES ET CHAUFFAGES ECOLE.2022-04-04-18

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les devis pour le remplacement des vélux et des chauffages de l'école sont les suivants :

EM ELECTRICITE (radiateurs)	4 336.40 €
ENT FAGARD (vélux et stores occultants)	4 187.29 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité les devis et ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le lancement des travaux.

8) CREATION D'UN PARKING.2022-04-04-19

Devant le nombre croissant de véhicules qui souhaitent stationner près de l'école ou pour déposer les enfants ou pour les reprendre, il est proposé à l'assemblée de faire un parking sur l'ancien terrain de boules qui n'est plus utilisé comme tel.

L'entrée se ferait par un accès face à la mairie et la sortie se ferait face au cimetière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté à 6 Voix CONTRE et 5 POUR.

9) CONSULTATION EN VUE D'INSTALLATION DE METHANISATION.2022-04-04-20

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAS BIOGAZ 60 du Plateau Picard souhaite exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de LIEUVILLERS et épandre les digestats sur les communes de l'Oise, notamment sur CRESSONSACQ.

Il précise que l'enquête publique est maintenant terminée et souhaite que le Conseil Municipal donne son avis à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal pensent que des nuisances olfactives seront engendrées par cet épandage et ne souhaitent pas que les digestats soient déposés sur le territoire communal.

Monsieur le Maire a tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

10) CONSULTATION CITOYENNE PROJET EOLIENS.2022-04-04-21

Il est évoqué la possibilité d'effectuer une consultation citoyenne pour connaître la position des habitants du village à propos des éoliennes qui pourraient être installées sur le territoire de la commune.

Les membres du Conseil Municipal qui souhaitent organiser cette consultation citoyenne ont la possibilité d'organiser celle-ci à la salle communale, toutefois, Monsieur le Maire et ses deux adjoints ne souhaitent pas s'investir dans cette démarche.

11) DIVERS

Un arbre situé rue Verte qui provoque des allergies chez certains habitants proches de celui-ci, sera enlevé et un autre sera planté en évitant la proximité avec les habitations.

Des ampoules LED seront mises en place au niveau de l'éclairage de l'église afin de limiter les coûts.

La séance est levée à 21 h 00.

DOISY Hubert	ALEXANDRE Elise Pouvoir Jérémy D'AMBRA	LAMARRE Michel	VEKEMAN Noémie Pouvoir Hubert DOISY
PARIGOT Marianne	D'AMBRA Jérémy	MERMOUX Cédric Pouvoir Michel LAMARRE	MORET Régis
Secrétaire de séance : GROHE Jean-Pierre	LECOINTE Delphine Pouvoir Michel LAMARRE	GRIMAUX Stéphane Pouvoir Jérémy D'AMBRA	MORET Régis Pouvoir Jean-Pierre GROHE